

Vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ

Lecture biblique : Ph 1.19-21a ; 3.8-14 ; Ep 3.1 ; 4.1, 11-12, 16 ; 6.18, 20 ; Rm 8.2, 29

I. L'église comme Corps de Christ est un pur produit issu de Christ. Seul ce qui provient de Christ avec Sa vie de résurrection peut être Son complément et Son vis-à-vis, le Corps de Christ—Gn 2.22-23 ; Ep 5.28-30 :

- A. La Tête du Corps est Christ, et le Corps de la Tête est Christ. Le Corps de Christ avec Christ comme Sa Tête est donc «le Christ», le Christ corporatif—Col 1.18 ; 1 Co 12.12 ; Col 3.10-11.
- B. Tout ce qui n'est pas Christ n'est pas le Corps de Christ, et tout ce qui n'est pas Christ est un élément étranger dans le Corps de Christ. Pour cette raison, nous devons, tout autant que Paul, vouloir à tout prix vivre Christ pour la réalité du Corps—Ph 1.19-21a ; 3.8-14.
- C. Tout élément qui n'est pas l'élément pur de Christ est exclu par cette vision. Cette vision «paralyse» tout exercice de notre homme naturel—v. 3.

II. Vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ revient à être emprisonné dans notre esprit pour être un « prisonnier de Christ Jésus », un « prisonnier dans le Seigneur » et un « ambassadeur dans les chaînes »—Ep 3.1 ; 4.1 ; 6.20 ; 2 Co 5.20 ; cf. v. 4, 9, 14, 16 :

- A. Lorsque nous sommes emprisonnés en Christ, nous recevons une révélation de qui Il est, dans le but de faire l'expérience, dans Ses dimensions illimitées, de Lui comme le Christ qui aime l'église, le Christ qui crée le nouvel homme, le Christ qui réunit toutes choses sous Sa Tête, le Christ qui fait et donne des dons, et le Christ qui s'établit une demeure, pour l'édification du Corps de Christ—Ep 3.18 ; 5.25-27 ; 2.15-16 ; 1.20-23 ; 4.7-8, 11-12 ; 3.17a.
- B. Une personne qui vit Christ comme un ambassadeur de Christ n'est plus maître de sa liberté et ne peut plus agir à sa convenance. Là où il se rend et tout ce qu'il fait découle non pas d'un choix personnel, mais répond, en y étant conforme, à la conduite et à la direction de la main de Dieu—Ez 1.1-3 ; Jn 7.6, 8.
- C. Vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ signifie que nous sommes un captif de Christ dans Son cortège triomphal, faisant tout dans la personne de Christ dans notre esprit pour célébrer Sa victoire dans l'œuvre du ministère, afin de parler en Christ pour la réalité du Corps de Christ—2 Co 2.13-17.

III. Le Corps de Christ est le produit de l'expérience de Christ. De ce fait, nous devrions prier avec l'énergie du désespoir pour que nous puissions vivre Christ afin que Son Corps soit une réalité. Le secret de la manière de vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ se trouve dans Romains 8, lequel est une définition, une description, une explication et une présentation de la loi de l'Esprit de vie—v. 2 :

- A. Romains 8 utilise l'expression «la loi de l'Esprit de vie» pour décrire par quel moyen le Dieu trinitaire, après Son processus et Son parachèvement pour être l'Esprit qui donne la vie, a été installé dans notre esprit comme une loi, un principe et une puissance automatiques au-dedans de nous. Ce point est l'une des plus grandes découvertes, voire un des plus grands recouvrements, de l'économie de Dieu—v. 2-3, 11, 16.
- B. Nous avons besoin de coopérer avec la loi de l'Esprit de vie qui est installée et opérationnelle en « allumant » la puissance spontanée et automatique du Dieu installé

et automatique, l'Esprit qui demeure intérieurement comme le « courant » du Dieu trinitaire. « Allumer » cette loi signifie rester en contact avec le Seigneur, garder un lien constant avec Lui, avoir une communion habituelle avec Lui et être sous Son infusion régulière en marchant selon l'Esprit—Ep 6.18 :

1. Se comporter, agir, se mouvoir et vivre dans l'esprit mélangé, qui est la loi de l'Esprit de vie mélangée avec notre esprit, c'est se comporter, agir, se mouvoir et vivre dans le Corps de Christ—Ph 2.13.
2. Dans notre esprit, nous avons la présence de Dieu, les paroles de Dieu, la rencontre avec Dieu et la dispensation de Dieu, grâce à Son opération en tant que la loi de l'Esprit de vie afin de s'impartir dans tous les recoins de notre être intérieur—He 8.10.
3. Marcher selon l'esprit, c'est prier en tout temps en esprit—Ep 6.18 :
 - a. Notre prière incessante, continue, vivante et respiratoire devrait être : « Seigneur, vis à travers moi »—1 Th 5.17 ; Ep 6.18 ; *Hymns*, n° 403.
 - b. D'après la révélation dans le livre d'Éphésiens, nous devons être des personnes qui prient sans cesse dans le but d'obtenir la réalité de la vie du Corps. Nous devons être sur nos gardes, totalement réveillés, combattant notre nature endormie et notre être léthargique, pas seulement physiquement, mais aussi psychologiquement et spirituellement—5.14 ; 6.17b-18 ; Col 4.2.
 - c. Nous devons exercer notre esprit pour nous élever jusqu'à supplanter notre corps et notre psychologie, prêtant attention à la recommandation du Seigneur de veiller et de prier en tout temps en esprit, d'être sur nos gardes, en alerte, pour maintenir notre vie de prière—Mt 26.41 ; Ep 6.18.
 - d. Nous devons développer l'habitude de vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ en cultivant l'habitude de prier, celle d'inspirer le Christ pneumatique sans cesse en L'invoquant et en conversant avec Lui—Lm 3.55-56 ; Ps 102, titre ; *Hymns*, n° 255.
4. Nous pouvons vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ conformément à la loi de l'Esprit de vie, en étant remplis par l'Esprit et en laissant la parole de Christ habiter richement en nous—Ep 5.18-20 ; Col 3.16-17.
5. Nous pouvons vivre Christ pour la réalité du Corps de Christ selon la loi de l'Esprit de vie en étant des vases vides et ouverts—Mt 5.3 ; Lc 1.53 ; 2 R 4.1-6 :
 - a. Les quatorze Épîtres de Paul pourraient se résumer à deux mots : « vase ouvert »—Rm 9.21, 23 ; 2 Co 4.7.
 - b. Nous devons aimer le Seigneur au plus haut point, nous efforçant d'être entièrement, minutieusement et absolument ouverts à Lui, Lui permettant d'être tout pour nous et de faire tout en nous, à travers nous et pour nous, pour le bien de Son Corps—1 Co 1.9 ; 2.9 ; cf. 16.22.
- C. L'opération de la loi de l'Esprit de vie, qui est la capacité divine en nous, nous fait automatiquement vivre Dieu et devenir Dieu selon la vie et la nature, mais pas dans la Dété—Ez 36.27 ; Rm 8.2, 29 ; Ep 1.22-23 ; 3.19-21.
- D. L'opération de la loi de l'Esprit de vie, qui est la capacité divine en nous, fait de nous spontanément des membres du Corps de Christ dotés de toutes sortes de fonctions pour que tout le Corps provoque la croissance du Corps, qui s'édifie lui-même, dans l'amour—4.11-12, 16.